

Bayer Environmental Science



# Greenex® EV

Contient : 69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl, 18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl  
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)  
N° d'AMM : 2020219

**Désherbage  
de post-levée  
sélectif  
des gazons  
de graminées  
Contre les digitaires**



A Business Group of  
Bayer CropScience

# Désherbage de post-levée sélectif des gazons de graminées. Contre les digitaires

## Description

**Greenex® EV** est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

**Greenex EV®** est sélectif des principales espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazons d'ornement et d'agrément.

## Mode d'action

**Greenex® EV** est l'association de 2 substances actives :

- le Fénoxaprop-P-éthyl, molécule herbicide anti-graminées,
- le Méfenpyr-diéthyl, phytoprotecteur.

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire. Il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la digitale.

Le Méfenpyr-diéthyl en optimisant la synthèse du glutathion, favorise les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

**Greenex® EV** est un anti-digitaire spécifique de post-levée, sélectif des gazons de graminées (terrains de sport, golfs, gazons d'ornement et d'agrément).

## Homologation

### • Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

**Dose :** **Greenex® EV** est homologué à la dose de 0,6 l/ha.

**Usage :** Désherbage des gazons de graminées, adventices graminées (digitaires)

### • Champ d'activité

**Greenex® EV** permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, de terrains de golf et de pelouses d'agrément, gazons naturels).

## Sélectivité

**Greenex® EV** est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Dans les essais, **Greenex® EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :

<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée,
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque ovine,
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge,
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel,
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun,
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés,
<i>Lolium perenne</i>	Ray-Grass anglais,
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse

**Greenex® EV** a été testé à double dose sans problème particulier.

Sur golf, il est possible de traiter les fairways et les départs mais pas les greens.

**Greenex® EV** s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3<sup>ème</sup> tonte. **Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.**

Le regarnissage est possible en respectant un délai de 1 semaine après Traitement\*.

\*cf. chapitre regarnissage.

## Mode d'emploi

### • Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

## Traitement

### • Dose(s) recommandée(s)

**Greenex® EV** s'utilise à la dose de : 0,6 l/ha.

Matériel utilisé	Surface traitée	Dose/produit	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10.000 m <sup>2</sup>	0,6 litre	500 litres
	1000 m <sup>2</sup>	60 ml	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m <sup>2</sup>	6 ml	5 litres

## Conditions de traitement

**Greenex® EV** ayant un mode d'action foliaire, il s'utilise en post-levée des digitaires (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).

Son efficacité est optimale par temps poussant (température > 8°C et hygrométrie > 60%), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante, en fin d'après midi.

Eviter de traiter en période de sécheresse.

Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).

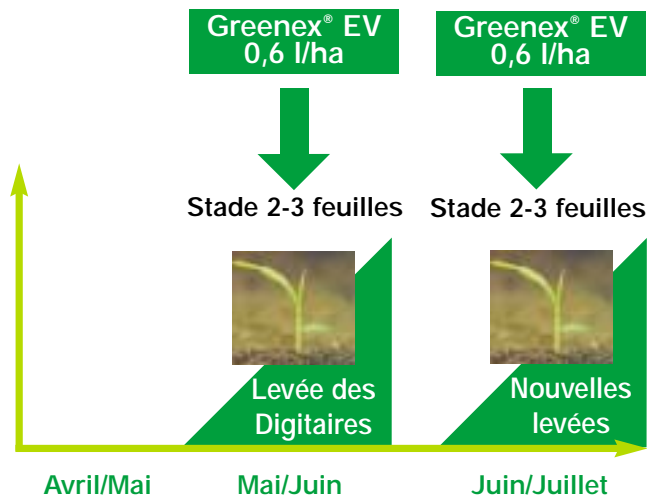
Selon les régions les levées de digitaires peuvent apparaître d'avril à août.

Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier.

C'est la technique du **traitement séquentiel**.

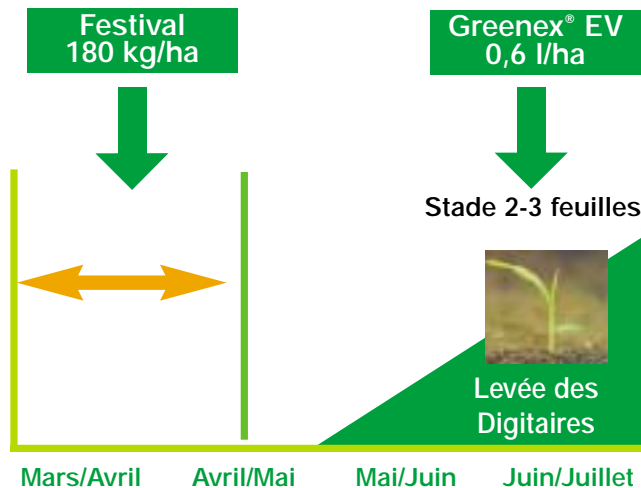


## Technique du traitement séquentiel.



Pour éviter l'apparition de souches de digitaires résistantes, il est recommandé d'appliquer Greenex® EV sur une même surface 2 fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.

exemple : un herbicide de pré-levée à action anti-germinative.



**NOUVEAU**

## Observatoires de la digitale

Bayer Environmental Science a mis en place un réseau d'observatoires de la Digitale dans les régions où elle est présente depuis plusieurs années (Sud-Est, Sud-Ouest et Rhône-Alpes).

Dès que la digitale sera levée de façon uniforme dans votre région, votre distributeur habituel sera en mesure de vous avertir pour que vous puissiez déclencher le traitement avec Greenex EV dans les meilleures conditions, soit du stade 1 à 5 feuilles (efficacité optimum).

Ce service sera également disponible directement sur notre site web : [www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)

## Regarnissage

1 - Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.

2 - Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

En présence de dicotylédones, ne pas mélanger l'herbicide anti-dicotylédones à Greenex® EV.

Espacer de 8 jours les 2 traitements.

Ne pas mélanger d'adjuvants à Greenex® EV.



## Application

Greenex® EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.

Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buse "pinceau") à une pression de 2 bars maximum.

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.



## Classement Santé et Environnement

### N - Dangereux pour l'environnement.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contient : Fénoxaprop-P-éthyl et 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one.

Peut déclencher une réaction allergique

### Porter des gants appropriés pendant la préparation de la bouillie et pendant l'application

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04 72 85 42 93 ou pouvant être consultée sur [www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)

N° appels d'urgence 24h/24h : 04 72 85 25 25

## Bonnes pratiques

### Précautions à prendre pour l'utilisateur

#### • au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.

- Les locaux doivent être frais et ventilés.

#### • au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.

- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (combinaison jetable en "non tissé manches longues"), des gants et des lunettes de protection

- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.

- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.

- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications.

L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

## Précautions à prendre pour l'environnement

- lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.

- Egoutter, percer et éliminer les bidons vides selon la législation en vigueur ; il existe une collecte ADIVALOR\* ; vous renseigner auprès de votre distributeur.

- Traiter en absence de vent

- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau et de canaux d'irrigation.

- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

## Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

\* ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur Site : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)  
Email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr) - N° AZUR : 08 10 12 18 85

## Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

## Conditionnement

Bidon de 1 l, réemballé par 12.



Bayer Environmental Science SAS

16, rue Jean-Marie Leclair

CP 106

69266 LYON CEDEX 09

Au capital de 4 138 127 067, 00 €

N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts

Tél : 04 72 85 42 93

Fax : 04 72 85 42 89